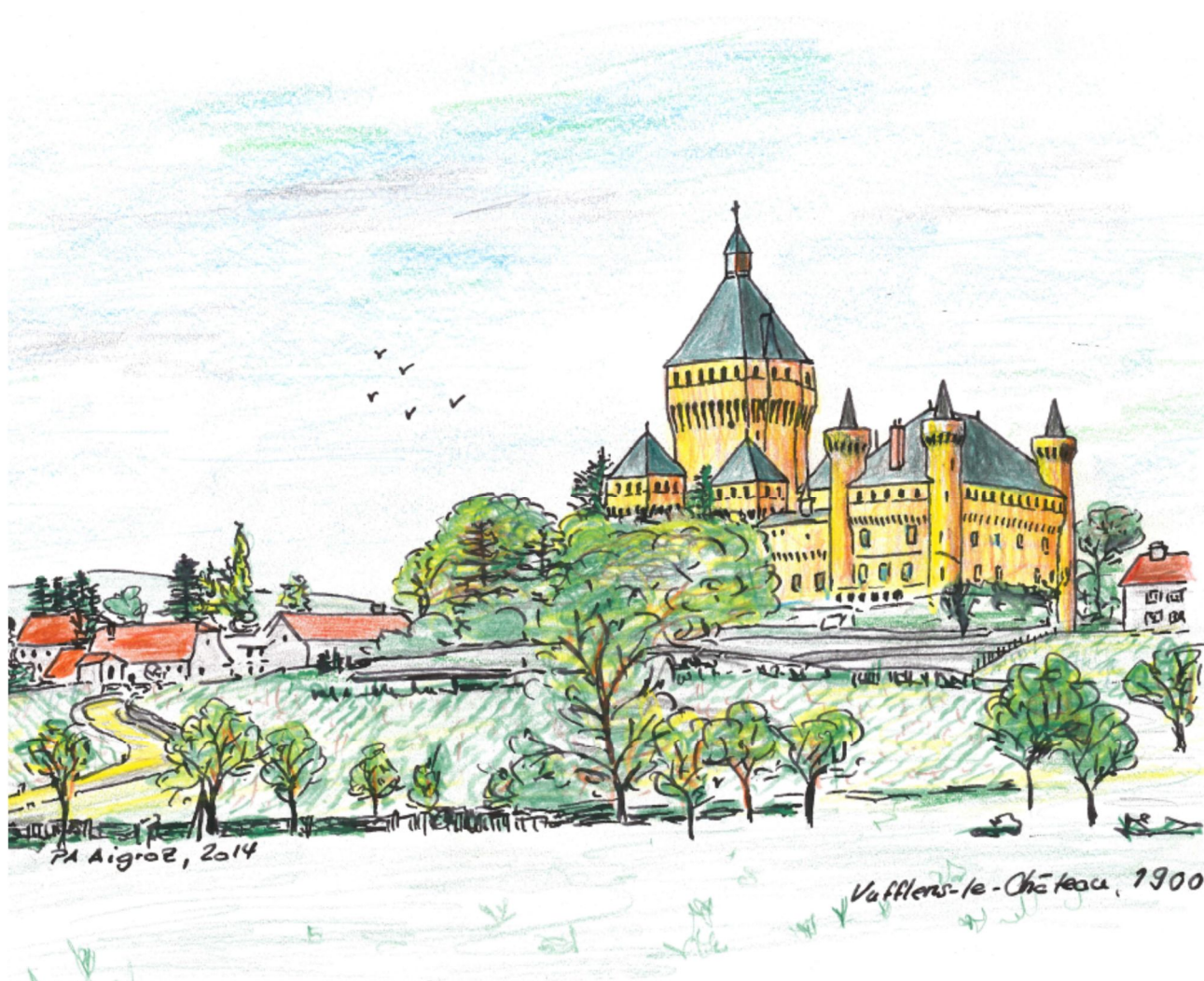


Vufflinteros



INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

COMMUNICATIONS DIVERSES DE LA MUNICIPALITÉ

Bureau communal – Modification de l’horaire d’ouverture

Dès janvier 2017 et jusqu’à nouvel avis, le bureau communal sera ouvert selon l’horaire suivant :

Mardi 08h00 – 12h00
Jeudi 16h00 – 18h00 (pour le contrôle des habitants)

et sur rendez-vous.

Horaire d’ouverture de la déchèterie de Riond-Bosson à Morges

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 13h45 - 18h00
Samedi : 08h00 - 12h00
Veille de jour férié : Fermeture à 16h00

Horaire d’ouverture de l’emplacement pour les déchets de jardin au ch. de la Bise

Du lundi au samedi 10h00 - 18h00

Dates des collectes des déchets organiques méthanisables

Les 5 et 19 janvier 2017

Les 2 et 16 février 2017

Les 2, 9, 16, 23 et 30 mars 2017

Les 6, 13, 20 et 27 avril 2017

Les 4, 11, 18 et 24 mai 2017 (la tournée est avancée au mercredi 24 mai en raison de l’Ascension)

Les 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 juin 2017

Les 6, 13, 20 et 27 juillet 2017

Les 3, 10, 17, 24 et 31 août 2017

Les 7, 14, 21 et 28 septembre 2017

Les 5, 12, 19 et 26 octobre 2017

Les 2, 9 et 23 novembre 2017

Les 7 et 21 décembre 2017

Révisions et mises hors service des citernes

Les détenteurs d’installations contenant des liquides de nature à polluer les eaux doivent veiller à la conformité de l’installation, au contrôle périodique tous les dix ans, à l’exploitation et à l’entretien corrects des constructions et des appareils nécessaires à la protection des eaux.

Les installations contenant des liquides de nature à polluer les eaux ne peuvent être construites, transformées contrôlées, remplies, entretenues, vidées et mises hors service que par des personnes qui garantissent le respect de l’état de la technique de par leur formation, leur équipement et leur expérience.



Opération ORADEM (Journée de collecte des déchets amiantés)

Le 25 mars prochain, une opération de collectage en déchèterie des déchets amiantés sera organisée à l'échelle cantonale.

La Commune de Morges va prendre part à cette opération sur le site de la déchèterie de Riond-Bosson ouverte aux habitants de Vufflens-le-Château.

Il s'agira de déchets issus d'activités ménagères et non pas de chantiers comme par exemple des toits en Eternit ou autres fenêtres.

Du personnel sera à disposition pour répondre à vos questions.

Il faut savoir également qu'un concept de collectage des déchets amiantés a été mis en place depuis plus d'une année à la déchèterie de Riond-Bosson qui fait partie des sites pilotes. Des sacs sont à disposition pour transporter les déchets amiantés.



Obligation de produire un diagnostic amiante lors de travaux de transformation, agrandissement, rénovation ou démolition de bâtiments construits avant le 1^{er} janvier 1991

L'article 103 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions stipule : En cas de travaux de démolition ou de transformation soumis à autorisation et portant sur des immeubles construits avant 1991, le requérant joint à sa demande un diagnostic de présence d'amiante pour l'ensemble du bâtiment, accompagné, si cette substance est présente et en fonction de sa quantité, de la localisation et de sa forme, d'un programme d'assainissement.

Nous vous rappelons que des précautions à prendre sont nécessaires en cas de travaux de maintenance, transformation ou rénovation même si ces travaux ne sont pas soumis à une autorisation de construire.

Tout bâtiment construit avant 1991 peut contenir des matériaux contenant de l'amiante. Toute intervention sur ces matériaux peut donc représenter un risque d'exposition à l'amiante

Chaque action mécanique est dangereuse parce que l'objet poncé, percé, fraisé, brisé ou scié peut libérer de grandes quantités d'amiante. Par contre, la plupart des produits de construction ne représentent qu'un risque minime s'ils sont utilisés normalement. Ainsi les produits en fibrociment qui renferment de l'amiante (p. ex., les grandes plaques de construction, l'ardoise utilisée pour les toits et les façades ou les panneaux ondulés) sont inoffensifs aussi longtemps qu'ils ne sont pas travaillés.

Certains éléments sont problématiques, notamment les isolations en amiante floqué, les isolations en carton d'amiante fixées sous les rebords de fenêtres ou derrière les radiateurs ainsi que les garnitures ignifuges des portes. Dans ces cas, la moindre manipulation peut contaminer l'air ambiant.

En conséquence, la Municipalité ne peut autoriser des travaux tant qu'un diagnostic amiante conforme n'a pas été fourni.



Engins volants - prévention accidents et atteinte à la vie privée

Des dizaines de milliers de drones sont déjà en circulation en Suisse dont la majorité est utilisée à des fins de loisirs, avec des premiers prix à partir de 50 francs déjà. Les règles de l'OFAC (Office fédéral de l'aviation civile) sont plutôt souples dans notre pays étant donné qu'aucune autorisation n'est nécessaire si l'engin pèse moins de 30 kilos. Il est toutefois bien précisé qu'il est interdit de perdre de vue son aéronef et de s'approcher à moins de 300 mètres des bâtiments publics. De plus il ne faut pas ignorer l'ordonnance sur les aéronefs de catégorie spéciale, qui encadre les engins de plus de 500 grammes et qui oblige les détenteurs à posséder une assurance RC à hauteur d'un million de francs au moins, avec une amende possible pouvant aller jusqu'à 20'000 francs !

Peut-on alors sans permission survoler le jardin de son voisin et faire des prises de vue ? La réponse est bien sûr plutôt négative, car l'utilisation des drones est soumise au respect de la vie privée et à la loi sur la protection des données.

Donc si vous êtes amateurs de ces engins volants sur notre territoire de Vufflens, merci de ne pas oublier les règles de base, comme suit : je ne survole pas les personnes et les jardins privés sans permission, je respecte les hauteurs de vol, je ne perds jamais mon drone de vue, je respecte la vie privée des autres, je ne diffuse pas mes prises de vue sans l'accord des personnes concernées et je vérifie si je suis correctement assuré pour la pratique de cette activité.



Location des locaux communaux

Les habitants de la commune ont la possibilité de louer les locaux communaux à des tarifs préférentiels.

Cette faveur n'est cependant accordée que pour les fêtes de famille organisées par et pour les habitants (anniversaires, mariages, etc.). Des tables de cantine sont également mises gracieusement à disposition des habitants de la commune.

Veillez-vous adresser au bureau communal pour tous renseignements ou réservations.



Mise en production des panneaux photovoltaïques du collège



A la suite de l'acceptation de la demande de crédit par le Conseil général, une centrale solaire photovoltaïque a été mise en place sur le toit de la salle de gymnastique pendant les vacances scolaires d'automne.

Il s'agit d'un système intégré à la toiture de 24,78 kWc qui peut produire dans de bonnes conditions l'énergie nécessaire équivalente à environ 4 à 5 ménages.

Le courant produit est soit injecté pour notre propre alimentation du collège ou repris par la Romande Energie. L'évolution de la production de la centrale est suivie par gestion électronique.



Taille des haies et élagage des arbres

Nous rappelons aux propriétaires de fonds aboutissant aux routes cantonales et communales qu'en vertu des dispositions légales ils sont tenus de tailler les arbres et les haies selon les normes suivantes :

Emondage des haies

- à la limite de la propriété
- à une hauteur maximale de 0.60 m lorsque
- la visibilité doit être maintenue
- et à 2 m. dans les autres cas

-

Elagage des arbres

- a) au bord des chaussées : à 5 m de hauteur et 1 m à l'extérieur
- b) au bord des trottoirs : à 2.50 m de hauteur et à la limite de la propriété.

DÉCISIONS DIVERSES DE LA MUNICIPALITÉ DURANT LE 2EME SEMESTRE 2016

La Municipalité a décidé entre autres de

- Accorder un soutien financier aux sociétés sportives et culturelles suivantes dans lesquelles des jeunes de moins de 18 ans de la commune sont inscrits (forfait de fr. 50.-/par jeune de Vufflens)
 - Club des patineurs de Morges fr. 50.-
 - FC Echichens fr. 300.-
 - Club de plongée Immersion de St-Prex fr. 100.-
 - Forward HC Morges fr. 50.-
 - Bicross Club Echichens fr. 100.-
 - FC Tolochenaz fr. 200.-
 - Forward Rowing Morges fr. 150.-
 - Tennis Club de Colombier fr. 100.-
 - Morges Basket fr. 300.-
 - La Lanterne Magique fr. 300.-
 - FC Amical St-Prex fr. 50.-
- Accorder un soutien financier de
 - fr. 200.- aux Concerts Classiques de la Région Morgienne pour sa 57^{ème} saison
 - fr. 200.- à la Fanfare de la verrerie de St-Prex pour l'organisation de la 24^{ème} finale vaudoise des solistes et petits ensembles
 - fr. 200.- au Mondial du Chasselas, Association pour la promotion du chasselas à Aigle
 - fr. 100.- à Français en jeu
 - fr. 100.- au Diabolo Festival 2017



- Accorder un soutien financier supplémentaire de fr. 200.- au Service d'aide familiale de Morges et environs.
- Autoriser le Cyclophile morgien à transiter par la commune lors de la 21^{ème} Randonnée cycliste de La Côte.
- Autoriser l'organisation du concours de talents Vuff'star dans le cadre d'un travail de fin de 3ème année de gymnase.
- Autoriser une équipe d'anciens de la société de Jeunesse à organiser un caveau des vendanges dans le local du Blétru.
- Autoriser le chœur d'hommes « La Concorde » à organiser une soirée de soutien le 20 janvier 2017.
- Autoriser le chœur d'hommes « La Concorde » à organiser ses traditionnelles soirées les 3, 5, 6 et 7 mai 2017.
- Autoriser la Société de Jeunesse à organiser un after work, un match aux cartes et une soirée à thème les 26, 27 et 28 janvier 2017.
- Autoriser la Société de Jeunesse à organiser la course aux œufs suivie d'un repas à la grande salle le 16 avril 2017.
- Autoriser le rallye de Noël organisé par le corps enseignant le dernier jour d'école.
- Signer la nouvelle convention de subventionnement du Passeport vacances et proposer lors de la prochaine séance d'organiser des activités sur ½ journée plutôt que sur 2 heures afin de permettre aux parents de mieux s'organiser.
- Compléter le règlement de la place de jeux en précisant l'interdiction de faire du bruit les dimanches et les jours fériés.
- Continuer de transmettre les mutations du contrôle des habitants au Bureau Vaudois d'Adresses (BVA) sauf si la personne concernée le refuse en complétant le formulaire ad hoc.
- Demander à l'inspecteur cantonal de la signalisation l'autorisation de mettre une signalisation adéquate à la hauteur du bâtiment sis à la route du Village 1, la route étant très étroite à cet endroit.
- Compléter le tableau des subventions concernant les vélos électriques avec l'ajout « vélos achetés en Suisse ».
- Offrir 1 carton de vin rouge et 1 carton de vin blanc de la réserve communale à la section de sauvetage de St-Prex pour l'organisation de la 132^{ème} Fête internationale des sauveteurs du Léman.
- Mettre à nouveau la salle de gym à disposition de Foot Région Morges pour l'entraînement d'équipes de juniors le vendredi de 17h00 à 21h00 pendant l'hiver.
- Signer la nouvelle convention de l'ERM relative aux tâches spéciales liées à la surveillance des citernes.
- Adhérer tout de suite à CartoJuraLéman, le futur géoportail régional du district de Morges.
- Maintenir la vente de sapins lors de l'apéritif de Noël malgré la diminution du nombre de commandes.
- Porter l'heure de commune hors Conseil général et votations à fr. 30.-, timbres vacances compris.



LE CONSEIL GÉNÉRAL EN BREF

SEANCES DU CONSEIL GENERAL EN 2017

Les 27 mars, 26 juin, 30 octobre et 4 décembre 2017 à 20h15

Demandes d'assermentation

Les personnes qui désirent faire partie du Conseil général voudront bien prendre contact avec le Président, M. Philippe Stalder, 079 610 75 50, afin de pouvoir être assermentées lors d'une prochaine séance.

Annnonce des conseillers généraux aux séances du Conseil général

Tout conseiller doit annoncer son absence pour les séances auxquelles il ne pourra participer. Dans la pratique, sont acceptées les annonces via un autre conseiller présent au Conseil avant l'appel, un appel ou un courrier au Président, M. Philippe Stalder.

Démission du Conseil général

Tout membre peut présenter sa démission en cours de législature. Un courrier à l'intention du Président est nécessaire.

DÉCISIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du 31 octobre 2016

- Autorisations générales
 - a) de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'à concurrence de fr. 50'000.- par cas
 - b) de participations dans les sociétés commerciales et d'adhésion à de telles entités jusqu'à concurrence de fr. 50'000.- par cas
 - c) de plaider
- Autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de fr. 15'000.- par rubrique budgétaire
- Fixation des indemnités aux membres de la Municipalité pour la législature 2016-2021
- Augmentation des indemnités des membres du bureau et des commissions du Conseil général pour la législature 2016-2021

Séance du 28 novembre 2016

- Adoption du budget 2017 qui fait apparaître un excédent de charges de fr. 602'800.-
- Fixation des plafonds d'endettement de fr. 5'000'000.- et de cautionnement de fr. 2'500'000.- pour la législature 2016-2021

VOTATIONS CANTONALES ET FEDERALES EN 2017

12 février, 30 avril, 21 mai, 24 septembre et 26 novembre 2017.

Horaire du bureau de vote

Le bureau de vote est ouvert le dimanche de 10h00 à 11h00. Le dernier relevé de la boîte aux lettres réservée aux votes par correspondance est également fait à 11h00.



AGENDA

Repas EPP (salle de paroisse)	17 janvier 2017 à 12h00
Repas de soutien de la Concorde	20 janvier 2017 à la grande salle
After work organisé par la Jeunesse Vufflens-Chigny	26 janvier 2017 à la grande salle
Match aux cartes organisé par la Jeunesse Vufflens-Chigny	27 janvier 2017 à la grande salle
Soirée à thème fluo organisée par la Jeunesse Vufflens-Chigny	28 janvier 2017 à la grande salle
Repas EPP	28 février 2017 à 12h00
Repas EPP	21 mars 2017 à 12h00
Conseil général	27 mars 2017 à 20h15
Course aux œufs, repas, soirée dansante	16 avril 2017 (Pâques)
Repas EPP	25 avril 2017 à 12h00
Soirées de la Concorde	3, 5, 6 et 7 mai 2017
Repas EPP	16 mai 2017 à 12h00
Sortie des Retraités	18 mai 2017
Marché artisanal	17 juin 2017
Distribution du vin de commune	12 juin 2017
Repas EPP	20 juin 2017 à 12h00
Conseil général	26 juin 2017 à 20h15
Fête nationale	1 ^{er} août 2017 à Chigny
Journée de commune	10 septembre 2017 dès 11h30
Conseil général	30 octobre 2017 à 20h15
Cuvée de la Réforme Martin Luther, conte/récit et dégustation, Cave du Plessis	2 novembre 2017 de 20h00 à 21h30
Conseil général	4 décembre 2017 à 20h15

SOCIÉTÉS LOCALES - PRÉSIDENTS

Chœur d'hommes "La Concorde"	M. Bertrand Cornut	079 342 61 30
Responsable Gym-dames / parent-enfant	Mme Elizabeth Chollet	021 801 51 81
Monitrice parent-enfant	Mme Monika Monterrubio	079 566 11 28
Jeunesse	M. Arnaud Duruz	079 265 59 40
Groupe de badminton	Mme Odile Criblez Gruaz	079 831 43 51
Association du Marché artisanal	M. Thierry Chollet	021 801 51 81
Association des parents d'élèves de Vufflens-le-Château et environs (APEVE)	Mme Francine Dambach Corsten	079 202 20 69
Cantine scolaire, inscriptions	Mme Laurence Charrière	078 605 20 02
Renseignements	Mme Francine Dambach Corsten	079 202 20 69



LA VIE VILLAGEOISE

Journée de commune



Le 11 septembre 2016, 170 personnes env. ont participé à la traditionnelle Journée de Commune, dont une petite trentaine d'enfants.

Grâce à une météo favorable, tout ce petit monde a pu se réunir à l'air libre sur le préau de l'école plutôt que confiné dans la grande salle

Après les délicieux rôtis à la broche préparés par notre équipe de cuisine de choc, la journée s'est poursuivie l'après-midi par des tournois de pétanque et de cartes pour les adultes et une animation "cluedo" pour les enfants.



Célébration de Noël au Temple

Jeudi 22 décembre a eu lieu le traditionnel culte de Noël animé par des chants et récits préparés par 28 enfants (un record !) de l'école de Vufflens.

Les participants se sont retrouvés ensuite à la maison paroissiale où a été servi le thé ou le vin chaud pour partager un moment de convivialité.



AUTRES MANIFESTATIONS

Fête des écoliers de Morges et environs le 15 septembre 2016

La première « Fête des écoliers » organisée par le Conseil d'établissement de l'ASIME a eu lieu le jeudi 15 septembre 2016. Tous les élèves des trois établissements scolaires morgiens, dont ceux qui fréquentent l'école de Vufflens, y étaient conviés.

Cette manifestation s'est déroulée au Parc de l'Indépendance avec le soutien du « Paillotte Festival »

Des activités choisies en fonction de l'âge des élèves ont été proposées afin de permettre à toutes et tous de vivre un moment festif, musical, convivial et intégratif.

Les plus jeunes élèves ont assisté au concert des « Petits Chanteurs à la Gueule de Bois » et ont défilé l'après-midi dans les rues de la ville accompagnés par la troupe « Traction à Vent ».

Les plus grands ont pu applaudir une prestation du « Cirque Coquino » au gymnase de Morges et écouter un concert du chanteur « Alejandro Reyes ».



Malgré une météo maussade, la journée s'est bien déroulée et la pluie s'est arrêtée en milieu de matinée, soit bien avant le pique-nique de midi.



ANNUAIRE

MUNICIPALITE

Municipal responsable

Mme Anne-Chr. Ganshof
Syndique
acganshof@vufflens-le-chateau.ch

M. Pierre-Alain Aigroz
Vice-Syndic
paaigroz@vufflens-le-chateau.ch

Mme Maria-Pia Dubey
mpdubey@vufflens-le-chateau.ch

M. Philippe Henriod
phenriod@vufflens-le-chateau.ch

M. Pierre Siegwart
psiegwart@vufflens-le-chateau.ch

Dicastère

Administration générale – Finances -
Relations extérieures

Bâtiments, forêts et domaines
communaux -
Réseau d'eau potable (AVM)

Urbanisme - Police des constructions
Ecoles – Parascolaire
Plan canicule – Aînés

Voirie et déchets - Réseau d'épuration
Espaces publics – Transports publics

Sécurité et police – Affaire sociales
Services industriels – Concept
énergétique – Culture/Tourisme/Sport
Communautés religieuses

Tél.

079 628 81 60

079 438 81 00

079 671 24 75

079 606 50 15

079 374 36 72

CONSEIL GENERAL

M. Philippe Stalder

Mme Katia Barberis

M. Aurèle Etchegaray

Président

Vice-Présidente

Secrétaire

079 610 75 50

079 450 51 19

079 502 38 74

ADMINISTRATION COMMUNALE

Site internet

vufflens-le-château.ch ou
vufflens-le-chateau.ch

Greffe - Contrôle des habitants

Mme Marlyse Treyvaud
greffe@vufflens-le-chateau.ch

Horaire d'ouverture au public

Mardi

Jeudi

En juillet et août :

Mardi

Jeudi

jusqu'à nouvel avis

08h00 - 12h00

16h00 - 18h00

10h00 - 12h00

16h00 - 18h00

021 804 60 30
fax 021 804 60 31

Boursière communale

Mme Denise Piguet
bourse@vufflens-le-chateau.ch

Facturation des taxes

021 804 60 33
fax 021 804 60 31

Employés communaux

M. David Christin
M. Philippe Vuffray

Voirie, extérieurs
Bâtiments

S'adresser au
bureau communal

ÉCOLES – PETITE ENFANCE

Salle des maîtres du collège de Vufflens

Etablissement primaire de Morges Ouest
Collège de la Burtignière
Ch. de Tolochenaz 9, 1110 Morges

Etablissement secondaire de
Morges Beausobre
Ch. Grosse-Pierre 1, CP 3153, 1110 Morges 3

M. Pierre-Alain Cordey
Directeur

M. Luc Schlaeppi
Directeur

Secrétariat

021 802 29 75

021 557 97 40

021 316 36 00

021 823 03 63



SANTÉ - SOCIAL

Agence d'assurances sociales Morges-Région Lundi-vendredi 08h00-11h30 et 14h00-16h00	Mme Françoise Panchaud Préposée Av. de Lonay 2bis, Morges	021 828 04 60
Centre social régional	Central téléphonique Rue de Couvaloup 10 Morges	021 804 98 98
Centre médico-social, CMS	Rue Louis-de-Savoie 40 Morges	021 811 11 11
Espace prévention La Côte	Place du Casino 1 Morges	021 804 66 44
Office régional de Placement (ORP) Morges	Av. de la Gottaz 30, Morges	021 557 92 00

SERVICES INDUSTRIELS

Eau potable	AVM, Bussy-Chardonney Dépannages : M. Olivier Vuffray Remplaçant : M. Bernard Perey	079 638 01 81 079 342 33 04
Téléphonie, TV, Internet	UPC Cablecom Swisscom	0800 66 88 66 0800 800 800
Gaz	Cosvegaz SA, Cossonay y c. urgences	0800 402 403
Electricité	Romande Energie Morges Dépannages 24h/24h	0848 802 900 0848 802 555

PAROISSES

Paroisse protestante	M. Sandro Restauri, Pasteur	021 331 56 77
Paroisse catholique	Morges	021 811 40 10

POSTE

Horaire d'ouverture du bureau de poste de la Gottaz	Lundi-vendredi Samedi	tél. 0848 888 888 08h30 - 10h00 14h00 - 18h00 10h00 - 12h30
--	--------------------------	--

DIVERS

Office de l'Etat civil de la Côte	Rue St-Louis 2, Morges	021 557 07 07
Justice de Paix du district de Morges	Rue St-Louis 2, Morges	021 557 94 00
Protection civile district Morges	Ch. de Vergognausaz 45, St-Prex	021 338 03 10

URGENCES

Police		117
Feu		118
SMUR (Service médical d'urgence)		144
Intoxications		145
Gendarmerie		021 557 90 21
Centrale téléphonique des médecins Urgences – médecins de garde		0848 133 133
Hôpital de Morges	24h/24, 7j/7	021 804 22 11
Médecins-dentistes de Morges Service de garde		078 798 77 78

